

LA MADELEINE SUR LOING

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 4 MARS A 18H30

Le 4 Mars 2022 Monsieur Jean Jacques Hyst a réuni le conseil municipal.

Etaient présents : Messieurs Jean Jacques Hyst, Guy Thillou, Frédéric Lemarne, Philippe Sikoski. Mesdames Christel Leboeuf, Anne Lenoir, Josette Poupart, Sylviane Donelli, Régine Pointeau.

Etait excusé : Monsieur Steve Lellouche.

Secrétaire de séance : Madame Régine Pointeau

Ordre du jour :

1. Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de Souppes-sur-Loing, Chauconin-Neufmontiers et Nantouillet
2. Informations du maire
3. Affaires et questions diverses
4. Calendrier Prévisionnel

1. Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de Souppes-sur-Loing, Chauconin-Neufmontiers et Nantouillet

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-D'APPROUVER l'adhésion des communes de Souppes-sur-Loing, Chauconin-Neufmontiers et Nantouillet au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne).

-D'AUTORISER Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

2. Informations du maire

Guerre en Ukraine :

Une aide exceptionnelle est demandée par l'association des maires de France. Monsieur le maire propose un don de 100 euros à la protection civile.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser cette aide de 100€ à La Protection Civile.

Dimanche 4 Septembre 2022 a lieu le festival de la terre à Maisoncelles-en-Gâtinais.

L'association des jeunes agriculteurs de Château-Landon demandent à être sponsorisée par la commune dans le cadre de cet évènement.

Le conseil municipal décide de ne pas accorder de subvention car la Communauté de communes y participe déjà.

Les travaux sur la commune : Monsieur Guy Thillou fait le point sur les travaux :

- Les travaux de l'église sont achevés, toutefois un chéneau du bâtiment des pompiers est en mauvais état et nécessite des travaux pour éviter une dégradation plus importante.
Montant des propositions : Réfection totale du chéneau10 178,89€ HT,
Réparation du chéneau 3 221,81€ HT.
Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'opter pour la réparation. Une aide serait à envisager pour réaliser la réfection complète ultérieurement.

- Eclairage public : Remplacement du système existant par des leds pour respecter la réglementation obligatoire en 2026.
Les travaux s'effectueront en 2 tranches :
1ère tranche 2023 (23 luminaires) montant 22 585€;
2^{ème} tranche 2024 (31 luminaires) montant :34 334€

- Abattage de trois bouleaux en mauvais état pour des raisons de sécurité.
Monsieur Frédéric Lemarne propose de les remplacer par un seul arbre qui apporterait de la couleur tel un Albizia. La plantation est envisagée à l'automne.
Le conseil approuve à l'unanimité.

Aménagement sécuritaire au Colombier, route de Château Landon :

Les travaux pourront être réalisés dès le feu vert de l'agence routière départementale à laquelle le dossier, de demande de subvention au titre des amendes de police, a été envoyé.

Problème de vitesse rue de Glandelles et rue du Colombier en provenance du Tillet : De nombreuses demandes d'installation de miroirs, notamment à la sortie des propriétés, ont été reçues de part et d'autre du village. Cependant, cette solution, trop coûteuse pour la commune en satisfaisant chacune des demandes, ne résoudrait pas le problème de dépassement de vitesse soulevé rue de Glandelles et rue du Colombier en provenance du Tillet.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de son projet d'arrêtés pour la mise en place d'une limitation de vitesse à 30km/h rue de Glandelles ainsi que pour l'installation d'un « STOP » rue du colombier en provenance du Tillet à l'intersection avec la rue du vieux puits. L'achat de la signalisation sera prévu au Budget 2022.

Le Conseil municipal approuve la décision de Monsieur le Maire. Les arrêtés de police du Maire seront pris en ce sens prochainement avec copie à la gendarmerie de Château-Landon, comme le prévoit la procédure.

Réunion avec différents services (Département de Seine et Marne, Epave du bassin du Loing, Seine et Marne environnement, Natura 2000) ce jour pour le financement et les modalités du futur entretien de l'Espace Naturel Sensible pour garantir le circuit le traversant sans impact lourd pour les futurs budgets :

L'entretien consisterait dans un premier temps :

- éliminer les arbres malades ou condamnés (Notamment les Frênes),
- Broyage 1/3 roselière avec exportation à chaque passage, soit 3 passages par an,
- Broyage prairie avec exportation (paillage permettant d'appauvrir le sol afin d'éliminer les orties par exemple), soit 1 passage par an,
- entretien chemin,
- débroussaillage.

Il est possible de financer les opérations à 100% par une demande de contrats Natura 2000 (1 contrat par action) par la Fédération de Seine et Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

Les contrats durent 5 ans renouvelables à volonté. Ils peuvent évoluer car le broyage en prairie sera avec le temps remplacé par du fauchage quand ce sera possible par exemple.

Budget proposé pour l'ENS en 2022 dont les devis seront demandés :

-Réfection du chemin au parking en calcaire pour stabiliser le sol

-panneau d'accueil en chêne

-entretien à l'automne sous condition que les contrats Natura 2000 soient enclenchés d'où l'urgence de la démarche.

Monsieur Frédéric Lemarne propose qu'y soit installée une table de pique-nique. Cette proposition reste à l'étude.

Monsieur le maire propose que le ramassage du bois soit exclusivement proposé aux habitants de La Madeleine (affouage par exemple).

Cette proposition est acceptée par le conseil municipal.

L'ENS de la Madeleine apparaît désormais sur le guide touristique de la CCLVL.

Rats :

Des habitants rencontrent des problèmes constants de présence de rats.

Pour rappel la raison de leur présence est leur attrait pour les poulaillers et le blé donné aux poules, les endroits où ils peuvent se cacher comme les jardins non entretenus, carcasses de voitures...Il est donc impératif d'entretenir son terrain et de ne nourrir par exemple les poules qu'à la volée sans laisser en permanence du blé à disposition. De même que les composteurs devront être tenus à distance des habitations.

Ce point d'insistance est un appel au civisme, au respect d'autrui tel que le voisinage.

Une société a confirmé que la dératisation, dans ce contexte, n'est pas envisageable car tant que les habitudes ne changent pas, le problème reviendra systématiquement.

Elections présidentielles

= Le premier tour a lieu le Dimanche 10 Avril 2022

Le bureau est composé de :

Président : Monsieur Jean Jacques Hyst

Secrétaire : Madame Christel Leboeuf

Assesseur 1 : Monsieur Guy Thillou

Assesseur 2 : Monsieur Philippe Sikoski

8h- 10h30 : M Jean Jacques HYEST/M Frédéric Lemarne

10h30 13h : Mme Christel Leboeuf / Mme Anne Lenoir

13h -15h30 : M Guy Thillou / Mme Sylviane Donelli

15h30 -18h : M Philippe Sikoski / Mme Régine Pointeau

= Refonte des cartes électorales

Cette année comme souvent lors d'une élection présidentielle, a lieu la refonte des cartes électorales. Ces dernières seront transmises aux électeurs de la communes début avril, juste avant le premier tour.

3.Affaires et questions diverses

Comité des fêtes : Monsieur Philippe Sikoski fait le point sur les projets du comité des fêtes :

Tout est prêt pour le fonctionnement administratif du comité ;

Une première manifestation est prévue en Mai : randonnée découverte sur la journée avec pique-nique.

Rencontre prévue avec le responsable culturel de Souppes-sur-Loing,

Un concert avec orchestre et ou chorale pourrait être envisagé.

L'association « Les liens du Loing » a été contactée afin de fournir son planning prévisionnel. Pour l'instant les liens du Loing doivent faire leur Assemblée Générale.

Le 14 Juillet est à organiser.

La brocante, dans le cas où l'association « les liens du Loing » ne pourrait pas l'organiser, serait organisée par la Mairie et le Comité des fêtes.

Interdiction de brûler sans autorisation municipale des chaumes, pailles, déchets et récolte, landes, friches et broussailles par arrêté préfectoral de 2005 :

Les feux de déchets ou végétaux, bien qu'interdits ont lieu au sein du village.

Le conseil municipal décide de rappeler la réglementation préfectorale par une information dans les boites à lettres des habitants ;

Budget communal :

Il est proposé d'organiser une réunion d'information sur le budget communal destinée aux habitants. Mais les conseils municipaux, notamment celui pendant lequel est voté le budget, sont public et toute personne peut y assister. Considérant que cette réunion ferait double emploi et que, d'autre part, le Conseil Municipal peut répondre aux interrogations éventuelles des habitants, il décide qu'il sera rappelé sur l'application « Panneau Pocket » que les réunions du conseil municipal sont publiques et donc ouvertes à tous.

4. Calendrier Prévisionnel

Vendredi 18 Mars 2022 :

- 18h00 : Commission Communale des Impôts Directs (CCID) présidée par le Maire
- 18h30 : Commission de contrôle des listes électorales

Samedi 19 mars 2022 à 18h00 : Cérémonie de commémoration du 60^{ème} anniversaire du cessez le feu en Algérie avec la présence de Monsieur Claude Favret, président du comité de Château-Landon, Souppes-sur-Loing et environs de la fédération Nationale des Anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie accompagné de membres du comité.

Lundi 21 Mars 2022 à 18h00 : Commission Finances

Lundi 28 Mars à 18h30 : Conseil Municipal (compte administratif 2021, budgets primitifs 2022, vote des subventions, vote de la fiscalité locale...)

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h45

A La Madeleine sur Loing ,
Le 08 Mars 2022,

Le Maire,



Jean Jacques HYEST